

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **COMITE SYNDICAL PAYS DU MANS**

#### **COLLÈGE SCoT / PCAET**

8 juillet 2019 – Salle polyvalente, rue Saint Martin, 72290 Souigné-sous-Ballon

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 20 juin 2019 pour la séance du 8 juillet 2019 à la salle polyvalente, rue Saint Martin à Souigné-sous-Ballon.

Accueil par Monsieur David CHOLLET, Maire de Souigné-sous-Ballon.

### **Ordre du jour du collège SCoT / PCAET**

- 3/ Validation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial et calendrier avant approbation
- 4/ Bilan du SCoT du Pays du Mans, 1<sup>ère</sup> partie
- 5/ Renouvellement convention observatoire commercial de la région mancelle (OCREM)

#### **Délégués titulaires et suppléants votants :**

**Pour LMM** : Mmes Véronique CLAVEAU-LOUVET, Françoise DUBOIS ; MM. Rémy BATIOT, Franck BRETEAU, Samuel GUY, Stéphane LE FOLL, Samuel LOPES, Jean-François SOULARD, Michel VICTOR → 9 présents

**Pour MCS** : Mme Véronique CANTIN ; MM. Éric BOURGE, David CHOLLET, Michel LALANDE, Janny MERCIER, Max PASSELAIGUE, Maurice VAVASSEUR → 7 présents

**Pour OBB** : Mme Nathalie DUPONT ; MM. Jean-Claude BIZERAY, Paul BOISSEAU, Stéphane GERAULT, Sébastien GOUHIER, Bruno LECOMTE → 6 présents

**Pour SEPM** : Mme Martine RENAUT, MM. Jean-Luc COSNUAU, Joël GEORGES, Michel HUMEAU, Bernard LAIR, Jean-Pierre LEPETIT, Guy LUBIAS, Laurent TAUPIN → 7 présents

**Pour GB** : Mme Brigitte BOUZEAU ; MM. Martial LATIMIER, André PIGNÉ, Patrice VERNHETTES → 4 présents

#### **Délégués suppléants mais non votants :**

M. Alain JOUSSE (pour MCS)

M. Laurent TAUPIN (pour SEPM)

#### **Délégués excusés :**

**Pour LMM** : Mmes Marietta KARAMANLI ; MM. Claude CHATONNAY, Erwan COCHET, Gilles LEPROUST, Jacky MARCHAND, Christophe ROUILLON.

**Pour MCS** : Mme Marie-Claude LEFEVRE; M. Alain BESNIER.

**Pour GB** : MM. Stéphane LEDRU.

**Pour OBB** : Mmes Anne-Gaëlle CHABAGNO et Jocelyne VASSEUR ; MM. Gérard LAMBERT, Olivier PANNIER, Didier PEAN.

**Pour SEPM** : MM. Guy FOURMY, Laurent HUREAU.

**Invité présent** : M. Pascal JOUANNY (pour LMM)

Monsieur David CHOLLET est nommé secrétaire de séance.

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

## COMITE SYNDICAL

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 juillet 2019

N°20190708\_5

**RAPPORTEUR : M. BRETEAU**

**OBJET : Renouvellement convention de partenariat à l'observatoire commercial de la Région Mancelle (OCREM)**

Dans la continuité du premier contrat de prestation de service 2017 – 2019 (cf délibération du comité syndical SCoT du 9 mars 2016), auquel Le Mans Université avec le laboratoire ESO Le Mans a apporté sa maîtrise d'œuvre et son expertise, les 6 partenaires initialement engagés (Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CCI Le Mans Sarthe, Le Mans Métropole, le SM SCoT du Pays du Mans et Le Mans Université) souhaitent pérenniser l'outil technique de suivi de l'activité commerciale que constitue l'observatoire commercial de la région mancelle (OCREM). La mission principale de cet observatoire est de disposer d'une base de données (évolution, superficie, branches d'activités...), sur les territoires de Le Mans Métropole et du Pays du Mans, co-construite par les six partenaires précités et régulièrement actualisée pour :

- améliorer la connaissance territoriale,
- enrichir les avis des dossiers de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- aider à la décision politique en matière de redynamisation commerciale.

Pour rappel, cette démarche partenariale s'inscrit dans la mise en œuvre du SCoT approuvé le 29 janvier 2014 qui recommande l'élaboration d'un tel outil d'observation dans son Document d'Orientation et d'Objectifs.

**Le laboratoire CNRS ESO de Le Mans Université, propose de continuer à assurer la maîtrise d'œuvre de l'observatoire du commerce** avec pour objectifs d'agréger, gérer, et adapter les données produites collectivement, en réalisant une nouvelle base de données 2019-2020.

Afin de construire une base de données homogène et reproductible dans le temps, le laboratoire ESO **propose de conduire une mission dont le coût total, évalué à 14 400 € TTC**, pourrait être ventilé sur l'ensemble des parties concernées à hauteur de **2880 € TTC chacun**.

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- autoriser M. le Président à renouveler le contrat de prestation de service liée à la pérennisation de cet outil pour une durée de 2 ans supplémentaires,
- d'accorder une participation financière du syndicat à hauteur 2 880 € TTC, en cas de retrait d'un partenaire, la participation du syndicat pourra être réévaluée de 25 % maximum soit 3 600 € TTC.

**RESULTAT DU VOTE : Unanimité**

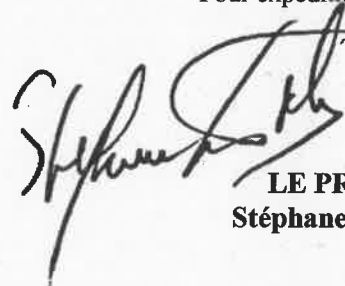
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200078426-20190708-CS08\_07\_19\_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2019



**LE PRESIDENT  
Stéphane LE FOLL**